



**Communauté d'Agglomération du Sud**  
Entre-Deux · Saint-Joseph · Saint-Philippe · Le Tampon

# **Rapport sur la situation territoriale et interne en matière de développement durable**

## **Année 2019**

## Table des matières

Préambule.....	3
Notre stratégie Développement Durable.....	5

### **PARTIE 1 : LA STRATÉGIE ET LES ACTIONS DE LA CASUD EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

I. Lutte contre le changement climatique.....	8
I.1. La Stratégie de lutte contre le changement climatique de la CASUD.....	9
I.2. Le Plan d'actions retenu.....	9
I.3. Evolution réglementaire : lutte contre le changement climatique et amélioration de la qualité de l'air - le Plan Climat Air Énergie Territorial.....	11
II. Préservation de la ressource en eau.....	12
II.1 La politique de l'eau et d'assainissement de la CASUD.....	12
II.2. Des investissements en 2017.....	12
III. La gestion des déchets ménagers et assimilés.....	13
III.1. Poursuite en faveur de l'amélioration du tri en habitat collectif.....	13
III.2. Poursuite des partenariats.....	13
III.3. Synoptique des déchets collectés et traités en 2017.....	14
III.4. Des équipes au service de la population et de l'environnement.....	16
III.5. Le Plan Local de Prévention déchets (PLP).....	16
IV. Les déplacements de personnes.....	18
IV.1. Développement d'un service de transport optimisé.....	18
IV.2. Accessibilité des personnes.....	18
IV.3. Aide à la mobilité des personnes en démarche d'insertion.....	20
IV.4. Des agents territoriaux transportés.....	21

### **PARTIE 2 : LA CASUD EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE**

I. La communication institutionnelle.....	23
I.1. Organisation du pilotage et transversalité.....	23
I.2. La communication externe.....	23
II. Gestion des Ressources Humaines et de développement de l'emploi dans le cadre de l'évolution des valeurs et des comportements individuels.....	24
II.1. La gestion des effectifs.....	24
II.2. Une volonté continue dans l'accompagnement des agents.....	24
II.3. La formation des agents.....	24
II.4. L'accueil des agents.....	25
II.5. Le Dialogue et accompagnement sociaux.....	25

## RDD 2019

### Préambule

Le **Rapport** sur la situation en matière de **développement durable** est une exigence du Grenelle de l'Environnement, transcrite dans *la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales*.

La loi stipule, dans son article 255, que les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 présente la structure du rapport de Développement Durable et la circulaire du 3 août 2011 apporte des précisions sur les modalités d'application du décret.

**Le Rapport de Développement Durable porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.**

Le Rapport de Développement Durable de la CASUD fait l'état des lieux des pratiques, des politiques publiques et des actions de la CASUD en matière de développement durable, et en dresse leurs bilans au regard de chacune des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

# ► Communauté d'Agglomération du Sud



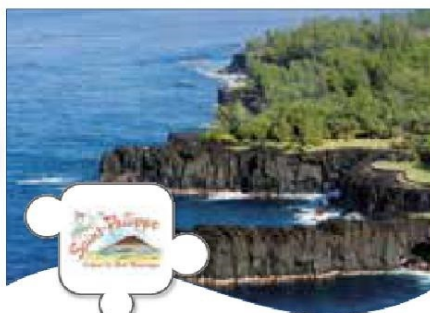
**1** Entre-Deux

**3** Saint-Joseph

**2** Le Tampon

**4** Saint-Philippe

**Population** - 121 251 habitants  
**Superficie** - 57 957 ha  
**Création** - le 1<sup>er</sup> janvier 2010  
**Président** - André THIEN-AH-KOON



## COMPÉTENCES

- Tourisme
- Aménagement du territoire
- Equilibre social et habitat
- Développement économique



- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Eau et assainissement
- Transport urbain et scolaire

## RDD 2019

# Notre stratégie Développement Durable

L'intercommunalité a connu de grandes orientations stratégiques au cours des six dernières années, notamment axées sur le développement durable :

### **2007 / Année du Développement Durable et de la modernisation du service public dans le domaine de la relation à l'utilisateur**

Durant l'année 2007, la Communauté de Communes du Sud (CCSUD) a souhaité s'inscrire dans une démarche de progrès. A ce titre, pour 2007, mais aussi pour l'avenir, les maîtres mots des orientations budgétaires étaient

- Le développement durable,
- et la modernisation du service public.

L'utilisateur - dans son acception la plus large : administré, scolaires, associatifs, professionnels.... - a ainsi été placé au centre des activités et compétences de l'intercommunalité. De façon synthétique, les défis relevés ont notamment concerné la valorisation des déchets en privilégiant le « tout recyclage » et également la mise en œuvre d'une démarche Qualité de type ISO 14 001.

### **2008 / Année du développement du Grand Sud Réunion**

Après avoir fêté ses dix années d'existence le 31 décembre 2007, la CCSUD en sa qualité d'acteur institutionnel attaché au **développement** du Sud de la Réunion, a décidé en 2008 d'orienter une politique forte vers la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Réunion. Parallèlement, elle a amplifié de manière déterminée les actions engagées dans le domaine de l'environnement au sens large du terme avec comme fils directeurs de ses orientations : **le développement durable et le maintien du principe de la neutralisation fiscale de l'établissement engagé depuis 2000.**

### **2009 / En route vers la communauté d'agglomération**

Inscrites dans un contexte économique difficile, les orientations stratégiques pour l'année 2009 se sont axées sur mise en œuvre des procédures pour la création de la communauté d'agglomération du sud au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Fortes des actions et de la dynamique instaurées les années précédentes dans le domaine de l'**environnement**, elle a également souhaité réitérer ses engagements en maintenant le niveau de **services offerts à la population** et à ses communes membres.

### **2010 / Mise en œuvre d'une politique globale de développement durable du territoire**

Les statuts de la CA Sud ont été modifiés, la nouvelle communauté d'agglomération est créée. Le développement durable du territoire intercommunal vient prendre ici tout son sens par le biais des nouvelles compétences acquises : les transports, la gestion de la ressource en eau, le développement économique, l'aménagement de l'espace .... 2010 s'est inscrite comme une véritable année de transition durant laquelle les stratégies de développement globale ont été repensées.

### **2011 / Amélioration des services dans le domaine des transports, de l'eau et de l'assainissement**

Le développement durable repose sur trois piliers interconnectés (environnement/social/économie),

## **RDD 2019**

l'acquisition des nouvelles compétences et leur mise en œuvre (transports, eau, développement économique...) a permis d'apporter une vision globalisée de la stratégie à adopter mais surtout un champ d'actions plus larges en cohérence avec la politique définie ces dernières années. L'année 2011 a été orientée autour de grands axes visant notamment à améliorer les services dans le domaine des transports, de l'eau et de l'assainissement et garantir une solidarité entre les quatre communes membres, par le biais des services rendus et la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire.

Au regard de ces grandes orientations stratégiques fortement inspirées du concept de développement durable, le présent rapport relate, conformément à l'article 255 de la loi Grenelle II, la situation en matière de développement durable de la CASUD, tant à l'échelle territoriale qu'en interne. Celui-ci retrace suivant un plan élaboré à partir du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable », le bilan des actions menées dans le domaine de :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### **2012 / Engagement de la solidarité inter-communale**

Le débat d'orientation budgétaire voté en conseil communautaire du 8 décembre 2011 a permis de rappeler les grandes lignes directrices de l'année 2012 et notamment l'effort financier assurée par la CASUD dans un esprit de solidarité inter-communale :

**1** - Préserver la santé financière de la CASUD en maîtrisant l'évolution des dépenses et en recourant le plus modérément possible à l'emprunt.

**2** - Respecter les engagements pris au moment de la transformation en communauté d'agglomération, à savoir, améliorer les services dans les domaines des transports, de l'eau et de l'assainissement.

**3** - Ne pas augmenter la pression fiscale et offrir des services publics en matière de transports, d'eau et d'assainissement à des tarifs supportables pour l'utilisateur et le contribuable.

**4** - **Prendre en compte la nécessité d'une solidarité entre les quatre communes membres, par le biais des services rendus et du maintien du versement de la dotation de solidarité communautaire.**

### **2013 / Poursuivre les efforts dans l'amélioration des services**

Initiée en 2012, la préservation de l'équilibre financier de la CASUD s'avère plus qu'importante au regard des contraintes budgétaires fixées par l'état. Néanmoins, malgré les efforts financiers à fournir, l'amélioration des services doit se poursuivre :

- Optimisation de la gestion de la collecte des déchets ménagers assimilés ;
- Adhérer au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD) afin d'optimiser la gestion de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux ;
- Continuer les actions dans le domaine du Tourisme, de l'Aménagement et du Développement du Territoire ;
- Continuer le programme du PLIE avec une participation accrue au financement des actions de la Mission

## **RDD 2019**

Locale Sud ;

- Continuer le programme de mesures sociales en faveur des agents : participation à la mutuelle, Cdisation d'un certain nombre d'agents ;

### **2014/ Une nouvelle gouvernance – Maîtrise des coûts du service de la collecte des déchets**

La collecte des déchets ménagers et assimilés est organisée en marchés publics de services qui ont pris fin en 2014 dans un contexte de crise et de précarité croissante, un des enjeux les plus forts du prochain marché de collecte des déchets portait sur la maîtrise du coût du service face à une augmentation des déchets produits et à la pression de réglementation de plus en plus pressante.

L'année 2014 a également été marquée par la création du syndicat mixte de traitement des déchets Sud et Ouest (ILEVA) regroupant les intercommunalités du TCO, de la CIVIS et de la CASUD.

La compétence «Traitement / Valorisation » a ainsi été transférée à ILEVA afin d'optimiser et de mutualiser au mieux les structures de traitement des déchets.

### **2015 / Optimisation des moyens de collecte**

En 2015, au regard de la forte augmentation des coûts des nouveaux marchés de service de collecte, la CASUD a apporté des modifications pour d'une part, d'optimiser les moyens mis en œuvre, et, d'autre part, réduire l'impact environnemental des véhicules de collecte.

Cela s'est traduit par une réduction de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères et Sélectives, passant respectivement en C1 et C0,5.

Les fréquences concernant les collectes des encombrants et des déchets végétaux sont restées inchangées.

### **2016 / Création d'une structure dédiée à l'optimisation de la gestion des déchets**

La CASUD et le syndicat Mixte de Traitement des Déchets des micro-régions sud et ouest de la Réunion ont mandaté en 2016 un bureau d'études pour d'une part, réaliser des études de faisabilité (technique, juridique et financier) et, d'autre part, pour nous accompagner dans la création d'une structure de type EPL.

La mise en place de ce service de proximité par le biais d'une entente CASUD / ILEVA apportera en conséquence la cohérence territoriale nécessaire à l'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire intercommunal entre les habitants, leurs déchets et les installations de la CASUD et d'ILEVA.

### **2017 / Mise en place de la SPL SUDEC**

Les études de faisabilité (Technique, administrative et financière) se sont déroulées tout au long de l'année 2017 en vue de créer cette entité destinée à optimiser les coûts liés la gestion des déchets sur le territoire intercommunale.

### **2018 / Le diagnostic des déchèteries en vue d'améliorer ce service**

Les déchèteries de la CASUD, au nombre de quatre, sont des outils de gestion de déchets grandement sollicités par les usagers du territoire et permettent d'optimiser la collecte de nombreux flux de déchets en

## **RDD 2019**

point d'apport volontaire. Une évaluation du niveau de la qualité de ces déchèteries a été réalisée par un bureau d'études, qui a conduit à une programmation d'une quarantaine de mesures à mettre en place en vue d'améliorer ces équipements dont la gestion sera confiée à la SPL SUDEC.

### **2019 / Les contrats de prestations intégrées avec la SPL SUDEC**

L'année 2019 est marquée par la finalisation de 4 contrats de prestations intégrées dits « in house » avec la SPL SUDEC en ce qui concerne la gestion des déchèteries intercommunales, la mise à disposition de caissons de déchèterie, la collecte des Bornes d'Apport Volontaire et la collecte des VHU.



# PARTIE 1

## La stratégie et les actions de la CASUD en matière de **développement durable**

## **I. Lutte contre le changement climatique**

La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite Loi Grenelle, parue au Journal Officiel du 12 juillet 2010, dans son article 75, mentionne que « **les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes de plus de 50 000 habitants doivent adopter un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) pour le 31 décembre 2012** ».

Le PCET constitue un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique. Il vise ainsi deux objectifs :

- Limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant ses émissions de Gaz à Effet de Serre : politique d'**atténuation** du changement climatique
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux effets et impacts attendus du changement climatique : politique d'**adaptation** au changement climatique.

En 2014, le Plan Climat Energie Territorial de la CASUD a fait l'objet d'un avis favorable de la Région Réunion et de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion.



### **I.1. La Stratégie de lutte contre le changement climatique de la CASUD**

Le programme proposé autour de 18 actions a été construit de manière à pouvoir répondre à une réduction totale des émissions de la CASUD de 8 % et à une réduction de la consommation énergétique de 10 % d'ici 2020.

Les actions prioritaires s'articulent autour des quatre thématiques suivantes :

#### **- la production d'énergies renouvelables**

- **l'aménagement du territoire et la promotion des transports collectifs**
- **la maîtrise des consommations énergétiques dans le résidentiel et le tertiaire**
- **le développement économique**

### **I.2. Le Plan d'actions retenu**

Le Plan d'actions 2013-2017 constitue le premier programme d'actions de la CASUD. Il est structuré en fonction des compétences de la collectivité et des leviers d'actions dont elle dispose.

#### **La production d'énergies renouvelables**

En ce qui concerne la production d'énergie renouvelable, la CASUD propose une action spécifique de valorisation énergétique des déchets ménagers par méthanisation. La mise en œuvre de cette action permettrait d'éviter la production de 326teqCO<sup>2</sup>. Cette action est menée aujourd'hui par ILEVA, syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets regroupant les micro-régions Sud et Ouest (CASUD, CIVIS, TCO).

La CASUD dispose d'un potentiel important de développement d'énergie renouvelables :

- pour le photovoltaïque : un potentiel de développement de 48 Mwc pour une production de 67,8 Gwh/an soit la couverture des besoins électriques d'environ 19 000 ménages.
- pour l'hydraulique : un potentiel existe avec le projet Bras de la Plaine Amont avec une production moyenne de 24,8 Gwh/an, soit les besoins d'environ 10 000 ménages.

## **RDD 2019**

- pour la biomasse : la CASUD présente un important potentiel énergétique avec des hypothèses d'augmentation du tonnage de la ressource en bagasse de 20 % en 2020 et de 30 % en 2030. le potentiel énergétique de la CASUD est estimé à 125,6 Gwh/an, soit les besoins énergétiques d'environ 35 000 ménages de la CASUD.

### **L'aménagement du territoire et le développement des transports collectifs**

Sept actions sont proposées :

- Adapter l'offre de transports en commun à la demande des déplacements avec l'objectif de développer la performance du réseau de transport urbain et son attractivité (aménagement des infrastructures du TCSP, redéploiement et développement du réseau urbain sur l'ensemble du territoire et augmentation du niveau de service du réseau CARSUD) ;
- Améliorer l'image des transports en commun pour changer les comportements des automobilistes (développement de la communication sur l'utilisation des transports doux, sécurisation des arrêts de bus, mise en place d'un plan marketing pour sensibiliser les utilisateurs et présenter les avantages de l'utilisation des transports collectifs) ;
- Améliorer l'interconnexion entre les réseaux pour offrir aux usagers de nouvelles possibilités de déplacement en transport en commun sur tout le territoire de la Réunion et plus particulièrement sur le bassin Sud en connexion avec le réseau de la CIVIS ;
- Favoriser l'intermodalité par la création de pôles d'échanges, l'aménagement des gares routières existantes, la connexion des réseaux et intermodalité (Car Jaune, Alternéo), création de parcs relais ;
- Créer des parcs relais en intégrant dans les PLU des réserves foncières ;
- Rénover le parc de bus pour diminuer l'impact environnemental et améliorer la qualité de service par la mise en circulation de 57 bus propres (norme euro 6) et accessibles aux personnes à mobilité réduite d'ici 2015,
- Favoriser le télétravail pour le personnel de la CASUD afin de réduire les déplacements domicile-travail de 20 % des agents de la CASUD.

### **La maîtrise des consommations énergétiques dans le résidentiel et le tertiaire**

Le PCET prévoit 9 actions :

- Mettre en place des actions de communication à destination des consommateurs sur les économies d'énergie ;
- Réaliser des formations auprès des professionnels internes et externes sur les enjeux énergétiques et climatiques ;
- Développer des villages durables ;
- Croiser le Plan Local de l'Habitat sur des actions prévues dans le PCET ;
- Réaliser des diagnostics énergétiques du patrimoine de la CASUD et mettre en place des plans d'action ;
- Mettre en place des actions de MDE afin de diminuer les consommations d'électricité de la CASUD de 10 % en un an ;
- Mettre en place une gestion de flux pour optimiser les consommations ;
- Améliorer le rendement du réseau d'eau potable ;
- Mettre en place un Système de Management Environnemental (SME) afin d'améliorer les impacts des activités de la CASUD sur l'environnement ;

### **Le développement économique**

Le PCET prévoit une action en faveur de la structuration de micro-filières locales agricoles et artisanales en proposant l'accompagnement des porteurs de projets innovants en matière de développement durable.

## **RDD 2019**

### **I.3. Evolution réglementaire : lutte contre le changement climatique et amélioration de la qualité de l'air - le Plan Climat Air Energie Territorial**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 invite les collectivités de plus de 20 000 habitants à établir un Plan Climat Air Energie Territorial. Ce PCAET comprendra un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

La collectivité a lancé le recrutement d'un Chargé de Mission spécialement dédié à cette thématique afin d'étudier les possibilités d'accompagnement pour l'élaboration de ce PCAET dans le courant de l'année 2018 pour un lancement opérationnel au cours de l'année 2019.

Ce projet territorial de Développement Durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire aura pour finalité 2 objectifs majeurs :

- L'atténuation : Limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation : Réduire la vulnérabilité du territoire

La CASUD a ainsi lancé concrètement l'élaboration de son nouveau Plan Climat Air Energie Territoriale via le recrutement de son chargé de mission PCAET qui a été recruté en octobre 2019.

Compte tenu du potentiel géothermique du territoire de la CASUD, ce dernier intégrera les possibilités d'utilisation énergétique de cette ressources afin de limiter nos émissions de gaz à effet de serre.

## **II. Préservation de la ressource en eau**

La CASUD a fait le choix de se doter en 2010 des compétences Eau et Assainissement, et ce afin de fédérer les moyens techniques et humains pour une gestion optimisée de ce domaine. L'eau constitue une ressource des plus précieuses sur terre, soutenir la gestion durable des ressources en eau sur son territoire est une de nos missions prioritaires.

### **I.1 La politique de l'eau et d'assainissement de la CASUD**

L'eau est un enjeu majeur de développement durable: l'accès à l'eau qui peut être consommé par l'homme est primordial. L'utilisation de l'eau doit être raisonnée et raisonnable. Elle doit être un point important dans la politique de l'eau.

Ainsi, la politique de l'eau et d'assainissement menée par la CASUD s'inscrit depuis 2010 dans la thématique « protéger l'environnement et promouvoir un usage durable utilisation rationnelle des ressources » face au contexte suivant :

- *Une ressource en eau suffisante, mais fragile*
- *Un niveau de performance peu élevé*
- *Une dégradation de la qualité de l'eau distribuée*
- *Un système d'assainissement collectif des eaux usées renouvelé, mais encore insuffisant.*

Cette politique est portée par trois objectifs principaux :

- Moderniser le réseau d'eau potable,
- Pérenniser la distribution d'eau potable,
- Développer l'assainissement collectif des eaux usées auprès des usagers.

Définies par l'intérêt communautaire, ces mesures nécessitent des investissements notamment dans des travaux de renforcement et de sécurisation des infrastructures d'eau potable.

La CASUD a lancé en 2017 son nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement de 122 millions d'euros sur la période 2017-2022 afin de rendre possible ses objectifs.

### **I.2. Des investissements en 2017**

**En ce qui concerne l'eau potable**, le programme d'investissement permet avant tout de planifier dans le long terme un certain nombre de travaux qui permettront la réalisation d'infrastructures adaptées et efficaces pour un service de qualité aux usagers.

**Les quatre grands thèmes concernés sont :**

- La modernisation et le renforcement du réseau
- La sécurisation de la ressource
- L'augmentation de la capacité de stockage et de la protection de la qualité de l'eau
- La réhabilitation des infrastructures

**Pour l'assainissement**, des eaux usées deux thèmes majeurs orientent le programme d'investissement :

- **Améliorer la collecte** : la volonté d'étendre le réseau d'assainissement des eaux usées permettant d'avoir une meilleure gestion des eaux résiduaires urbaines en raccordant les zones de forte concentration de population est affirmée.

## **RDD 2019**

- **Améliorer le traitement** : il a s'agit notamment de mettre en exploitation la nouvelle station d'épuration de 18 500 EH à Saint Joseph (travaux démarrés en 2013 et achevé en 2015).

Au cours de l'année 2017, 16 millions d'euros ont été consacrés au budget investissement en ce qui concerne la ressource en eau et l'assainissement des eaux usées,

### **III. La gestion des déchets ménagers et assimilés**

Une des principales compétences de la CASUD est la gestion des déchets ménagers. Les défis à venir sont imposants : le tri en habitat urbain dense, le recyclage et la valorisation de tous les plastiques, les technologies modernes de tri, la recherche de nouvelles utilisations des matériaux recyclés, la réduction du poids des emballages, la sensibilisation du plus grand nombre avec l'aide des associations, autant d'enjeux majeurs pour atteindre les 75% de recyclage, garantir un accès au tri pour tous et réduire l'impact environnemental des emballages.

#### **III.1. Poursuite en faveur de l'amélioration du tri en habitat collectif**

Les sensibilisations au tri sélectif à destination du public résidant en habitat horizontal sont menées quotidiennement par les ambassadeurs du tri aux moyens d'outils divers. L'habitat vertical était jusqu'à présent peu touché, il a donc été décidé de sensibiliser ce public qui connaît de grosses difficultés en matière de tri sélectif.

Ainsi, 4 % de la population de notre territoire vit en habitat collectif, l'objectif étant d'instaurer le tri dans l'ensemble des habitats verticaux de la CASUD en proposant une aide à l'aménagement des locaux poubelles, et un accompagnement poussé des bailleurs et des résidents (sur une population de 130 062 habitants, 4 707 habitants vivent en habitat collectif).

Sur notre territoire, la CASUD compte quatre bailleurs sociaux : SODEGIS, SHLMR, SIDR, SEMAC répartis sur trois de nos communes, ce qui représente 77 habitats collectifs. Depuis 2008, la collectivité mène des actions en étroite collaboration avec ces bailleurs sociaux. Les ambassadeurs du tri se sont dans un premier temps limités à des sites dits « pilotes » afin d'en faire des références.

#### **III.2. Poursuite des partenariats**

Des partenariats ont également vu le jour et notamment avec les organismes de formation (auprès des jeunes en difficulté), les résidences de personnes âgées, les structures d'accueil pour handicapés, les agents des mairies, des postes, les résidents-bailleurs des habitats collectifs, les randonneurs – pique-niqueurs, les associations ou encore les professionnels (forains, commerçants). Un véritable réseau actif s'est mis en place.

Ce réseau permet de travailler aujourd'hui sur la mise en place opérationnelle d'éco-manifestations sur les 4 communes membres. Ainsi à côté des manifestations nationales sur lesquelles la CASUD se positionne systématiquement, les animateurs/ambassadeurs du tri interviennent sur les fêtes communales et autres manifestations associatives, sportives ou encore scolaires afin de mettre en place de le tri sélectif.

#### **III.3. Synoptique des déchets collectés et traités en 2018**

L'ensemble des flux collectés sur le territoire intercommunal est synthétisé dans le tableau qui suit :

## RDD 2019

Type de déchets	Ordures ménagères résiduelles	Emballages ménagers recyclables		Encombrants		Verre	Déchets végétaux
Type de collecte	Porte à porte (PàP)	Porte à porte	Apport volontaire en déchèterie	Porte à porte	Apport volontaire en déchèterie	Apport volontaire en BAV et déchèterie	Porte à porte et apport volontaire en déchèterie
<b>Tonnages collectés</b>	30 148 T	4 703 T	612 T	9 746 T	3 571 T (particulier & professionnels)	1 978,26 T	Collecte : 21 424 T Déchèteries : 3 114 T soit 24 538 T
		5 315 T		13 316,67 T			
<b>Tonnages enfouis</b>	30 148 T	1 536,8 T		11 860,4 T		-	-
<b>Tonnages valorisés</b>	-	3 666,3 T		2 644,0 T		-	-
<b>Taux de valorisation</b>	-	70,47% (sur le PAP)		18,2 %		Près de 100 %	-

## RDD 2019

Rapporté à la population, un habitant de la CASUD a produit en moyenne en 2018:

**526,4 kg, soit près de 1,44 kg par jour.**

Des efforts restent encore à fournir pour réduire les déchets produits néanmoins la tendance à la baisse se maintient depuis quelques années.

De façon parallèle, la qualité du tri sur le territoire intercommunal reste satisfaisant, néanmoins les efforts doivent être maintenus tout comme l'accompagnement par les ambassadeurs du tri.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de valorisation	60,62 %	65,76 %	73,38 %	72,44 %	72,92 %	72,17 %	74,70 %	76,16 %	49 %	65,3 %	64,98	63,02 %	70,47%

### III.4. Des équipes au service de la population et de l'environnement



La CASUD compte depuis 2007 des médiateurs de l'environnement et animateurs éco-citoyens qui sillonnent leur territoire intercommunal afin de toucher tout type de publics (scolaires, associatifs, commerçants et autres professionnels, citoyens ...) sur les problématiques environnementales. Ces actions de proximité sont réalisées à partir de supports de communication adaptés.

12 médiateurs et 50 contrats civiques en 2018 ont contribué à la sensibilisation de la population.

Chaque semaine, ils interviennent au sein des foyers afin de procéder au contrôle de la qualité du bac jaune via des pré-sensibilisations, des contrôles et des post-sensibilisations. Cet accompagnement de proximité se veut efficace car en relation directe avec les taux de valorisation des bacs enregistrés en centre de tri (recrutement en 2003 puis en 2007).

### III.5. Le Plan Local de Prévention déchets (PLP)

La CASUD a contractualisé avec l'ADEME le 1er janvier 2011 afin de mettre en oeuvre un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce programme doit se décliner sur 5 années et vise à réduire de 7% les quantités de déchets produites sur le territoire intercommunal, soit une baisse de 2 500 tonnes ou 41 kg /hab/ an.

Le PLP de la CASUD s'est terminé en décembre 2016 et il est à noter que l'ensemble des actions du PLP a permis d'atteindre une diminution de 6,4 % des Ordures Ménagères Assimilées (OMA).

L'année 2018 était une année de pré-figuration avec l'accompagnement technique et financier de l'ADEME pour le recrutement d'un chargé de mission prévention déchets et économie circulaire dans le but de déployer un plan d'actions de 3 ans et réduire de -15 % de la production des déchets du territoire. L'élaboration d'un PLPDMA coordonné avec les 3 EPCI de la micro-région sud-ouest a été confiée au Syndicat de traitement ILEVA, et sera lancé prochainement.

Le nouveau Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés-Economie Circulaire de la CASUD a été officiellement lancé avec le recrutement du chargé de mission PLPDMA-EC en novembre 2018.



## **RDD 2019**

L'année 2019 est marquée par une première phase de diagnostic et d'identification des différentes possibilités en matière de prévention et a permis de dessiner les contours de notre futur PLPDMA-EC à l'échelle du bassin Ouest et Sud de la Réunion, en partenariat avec le syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA.

## **IV. Les déplacements de personnes**

### **IV.1. Développement d'un service de transport optimisé**

En 2016, poursuite des efforts suite à la mise en place de la DSP pour offrir à la population un service de transports optimisé et de qualité.

- 3 454 167 kilomètres effectués en 2016 sur le réseau de transports urbain de la CASUD
- Près de 1 million de voyageurs transportés en 2016.

### **IV.2. Accessibilité des personnes**

**Pour les services des transports de la CASUD, le développement durable s'est traduit de la manière suivante en termes d'accessibilité.**

**1/Affaire n°24 CC 26 juin 2015** : Création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées.

**2/Affaire n° 15 CC 27 novembre 2015** : Adoption de l'Agenda d'accessibilité programmé du réseau de transport urbain de la CASud

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la Citoyenneté des personnes handicapées prévoyait la réalisation d'un SDA (Schéma Directeur d'Accessibilité) des réseaux de transport urbains et la mise en œuvre des actions pour février 2015.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 prévoit que les Autorités Organisatrices de Transport n'ayant pas entièrement mis en œuvre leur SDA en Février 2015 peuvent élaborer un Agenda d'Accessibilité

Programmée (SDA-Ad'Ap) avant le 26 septembre 2015 afin de poursuivre en toute sérénité leur programme de mise en accessibilité.

**3/** La prise en compte de l'ensemble des actions à mettre en œuvre depuis 2015 pour la mise en accessibilité du réseau conduit à un montant d'investissement de 7,68 M€ repartis de la façon suivante :

## RDD 2019

Thème	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Véhicules	4 570 K€				4 570 K€
Information aux arrêts		316 K€	316 K€	316 K€	948 K€
		275 poteaux d'arrêt	275 poteaux d'arrêt	275 poteaux d'arrêt	
Information préalable au voyage (plan de réseau, fiche horaires, etc....)		20 K€	15 K€	10 K€	45 K€
Site internet		10 K€	5 K€	5 K€	20 K€
Agences Gares Routières			LE TAMPON	ST JOSEPH	850 K€
			450 K€	400 K€	
Mise en accessibilité des arrêts de la ligne structurante		407 K€	407 K€	396 K€	1 210 K€
		37 points d'arrêt	37 points d'arrêt	36 points d'arrêt	
Communication et suivi du SDA Ad'Ap,		5 K€	5 K€	25 K€	35 K€
<b>TOTAL</b>	<b>4 570 K€</b>	<b>758 K€</b>	<b>1 198 K€</b>	<b>1 152 K€</b>	<b>7 678 K€</b>

## PHASAGE DES ACTIONS MIS EN ŒUVRE

### **·0 Phase 1 : 2015 - 2017**

#### Le parc d'autocars

Programme de renouvellement des véhicules : mise en place de **57** véhicules neuf « accessibles », en tenant compte de la performance environnementale lors des achats , ayant les caractéristiques suivantes:

Plancher bas ou/et rampe d'accès, système d'information dynamique des voyageurs, places spécifiques à bord (UFR, PMR), annonces sonores, dispositifs pour mal voyants, système de validation sans contact.

*» prise en compte lors des achats.*

#### Agences Gares routières.

- 1 Réhabilitation Gare routière du Tampon, (mise en accessibilité pour répondre aux exigences relatives à sa vocation d'établissement recevant du public).
- 2 Lancement des études halte routière de l'Entre Deux , Plaine des Cafres et la construction de la nouvelle Gare Zac la Chatoîre.

#### Mise en accessibilité de la ligne structurante.

- 3 Fourniture et pose de 26 abris bus (9 lignes structurantes / 17 ligne armatures)

## **RDD 2019**

- 4 Fourniture et pose de 40 stations d'attente (27 lignes structurantes / 13 ligne armatures)

### **Information aux arrêts**

- 5 Fourniture et pose de 120 poteaux d'arrêt en cours de réalisation.

### **L'accompagnement sur le Réseau CARSUD 2016/2017**

- 6 Les services de transports scolaires de primaires et maternelles bénéficient **d'accompagnateurs (71)** et les services de transports urbain **d'ambassadeur des transports (75)** à bord des véhicules

- 7 **Phase 2 : 2017 - 2019**

### **Préparation du service TAD ( Transports à la Demande) pour les personnes handicapées avec la gestion d'une centrale d'appel.**

### **Poursuite de l'aménagement des arrêts et des gares routières existantes.**

### **Poursuite de la formation des agents**

## **IV.3. Aide à la mobilité des personnes en démarche d'insertion**

- A- Projet de mise en place d'un service de transports à la demande, pour les personnes à mobilités réduites en 2017.
- B- La communauté d'agglomération du Sud a attribué à la Maison De l'Emploi Du Grand Sud Réunion (MDE GSR) une subvention de 60 000€ au titre de l'exercice 2013. L'axe 4 de la MDE GSR a pour objet de « réduire les obstacles culturels et sociaux à l'accès à l'emploi ». Dans le cadre du PLIE, une difficulté majeure dans le retour à l'emploi et à la formation a été repérée et soulignée : il s'agit de la **mobilité des participants**.
- En effet, plusieurs participants sont dans l'incapacité de se déplacer pour se rendre à des entretiens d'embauche ou à des formations, faute de moyens de locomotion ou financiers.
- Aussi, la proposition faite réside dans la mise en place d'une aide au déplacement des publics en démarche d'insertion, sous les conditions suivantes :
- Personnes inéligibles aux aides au déplacement du Conseil Général et du Pôle Emploi.
- Déplacements liés à une démarche d'insertion.

Enfin, les lieux de déplacement se trouvant principalement hors territoire CASUD et compte-tenu des différences de fonctionnement entre les réseaux de transports en commun ( Car'Sud, Alternéo, Car Jaune), la gestion en interne n'est pas pertinente. Il a donc été convenu de formaliser avec la MDE GSR l'octroi d'une subvention, au titre de son axe 4, permettant de répondre à cette problématique de déplacement. Le soutien versé est destiné à l'achat de titre de transport pour les

## **RDD 2019**

publics PLIE, dans le cadre de leur démarche d'insertion et sur la demande de leur gestionnaire de parcours.

### **IV.4. Des agents territoriaux transportés**

La CASUD s'est engagé depuis 2010 dans une politique ambitieuse du développement du réseau des transports urbains et d'incitation à la fréquentation des transports publics.

Pour promouvoir les déplacements professionnels. Il a été mise en place au profit des salariés de la CASUD une carte de transport à tarif préférentiel leur permettant de délaisser leurs voitures au profit des transports publics pour les trajets domicile/travail.

Ce titre dénommé « transport salarié » permet aux agents de la CASUD de bénéficier du transport à tarif réduit sur le réseau Car Sud au prix de 50€ annuel.

# PARTIE 2

## La CASUD exemplaire et responsable

## **RDD 2019**

# **I. La communication institutionnelle**

## **I.1. Organisation du pilotage et transversalité**

La CASUD a mis en place un service de communication à partir de 2010 lors de la création de la Communauté d'Agglomération. Ce service se charge de la communication institutionnelle de la collectivité et relaie l'information des diverses directions à destination de la population.

Notre objectif est de participer à l'épanouissement humain en générant un lien de communication interpersonnelle permettant, tant au niveau interne qu'externe de concrétiser des projets ayant un réel bénéfice pour les agents de la collectivité et surtout pour nos administrés.

## **I.2. La communication externe (quelques exemples d'actions)**

Cette année la communication a été essentiellement orientée sur des actions de proximité, et d'information du public sur les aides ou dispositifs dont l'administré a pu bénéficier.

D'une manière générale et en fonction des compétences de notre Communauté d'Agglomération, nous avons cette année mis en place des actions communication faisant la promotion d'un service public de qualité, recherchant systématiquement à mettre en avant l'intérêt des administrés.

### Environnement :

- Distribution des calendriers de collecte des ordures ménagères. Le but étant de favoriser l'accompagnement des administrés à participer et contribuer au tri.
- Médiatisation de nombreuses manifestations destinées à sensibiliser les administrés au tri (Florilège, Miel vert, Safran, Choka, Vacoa...)
- Organisation du concours « Piles et bouchons » dans les écoles intercommunales

### Eau et assainissement :

- Information auprès des administrés sur la qualité de l'eau mais aussi sur les travaux réalisés dans les quartiers.
- Création de supports de communication permettant de sensibiliser sur les économies de la ressource en eau.

### Développement Économique et Insertion :

- Participation à un salon dédié aux jeunes et à l'orientation professionnelle «Les journées pour l'emploi». Le but étant d'informer et d'accompagner le public sur leurs questions d'orientation professionnelles amis aussi de faire découvrir les métiers de la Fonction Publique territoriale.
- Mise en place d'un partenariat avec la maison de l'emploi afin de proposer des écrans dynamiques sur nos lieux d'accueils. Les administrés pouvant ainsi informés de la vie de la collectivité, son actualité et les offres d'emploi.

D'une manière générale, le service communication accompagne l'ensemble des nombreuses actions de la CASUD auprès du public par de la relation presse, mais aussi par la création de supports de communication

## **RDD 2019**

privilégiant un choix de papier aux normes PEFC par exemple.

## **II. Gestion des ressources humaines et de développement de l'emploi dans le cadre de l'évolution des valeurs et des comportements individuels**

### **II.1 La gestion des effectifs**

Les effectifs de la Casud ont augmenté de 350 à 450 agents entre 2015 et 2017. Cette évolution est liée d'une part aux transferts de compétences de l'ex-régie des transports et la création des accompagnateurs de transports et d'autre part, à la création des services civiques.

### **II.2 Une volonté continue dans l'accompagnement des agents**

La notion d'accompagnement s'applique à une grande diversité de situations concrètes dans le monde du travail :

- Appréhender les mesures qui permettent aux personnes en situation de handicap dans leur vie professionnelle d'être pleinement intégrées à leur environnement de travail (accompagnement au maintien dans l'emploi, recensement des personnes en situation de handicap ...).
- Accompagner les agents dans leur évolution professionnelle (préparation aux concours, avancement, promotion, ...), soutenir leur évolution dans leurs activités professionnelles en impulsant la formation ou en offrant aux agents la possibilité de changer de poste grâce à la politique de mobilité interne.
- Accompagner des agents en participant au maintien de la motivation et des compétences des équipes.

Promouvoir l'esprit santé et sécurité au sein de la collectivité et de connaître la réglementation, les principaux risques présents en collectivité, l'importance du respect des règles et les sanctions et l'existence des registres de sécurité.

### **II.3 La formation des agents**

La formation est considérée comme un levier de développement des compétences au service des politiques globales mises en œuvre par la Casud. La politique de formation y contribue en anticipant l'évolution des métiers, des nouvelles technologies, de la réglementation et en développant les compétences collectives des services et individuelles des agents.

Elle permet d'offrir aux agents un parcours professionnel conciliant les priorités de notre établissement public et ses aspirations personnelles d'évolution.

Les domaines de formation les plus sollicités à la Casud sont majoritairement relatifs à des besoins généraux et transversaux : les repères et outils fondamentaux, la sécurité, les affaires juridiques et la commande publique, les finances, l'adaptation au monde des collectivités territoriales sont des besoins qui concernent la majorité des agents.

Favoriser la formation en intra à travers une convention de partenariat entre la CASUD et le CNFPT et la formation en interne par le biais de nos formateurs internes.

### **II.4 L'accueil des agents**

## **RDD 2019**

Comme l'ensemble des agents, le nouvel embauché devient le vecteur d'images de la CASUD. La perception positive de son nouvel environnement professionnel permet de renforcer sa motivation. Une première expérience professionnelle ou un changement de collectivité est toujours un événement marquant dans une carrière professionnelle, la manière dont il est accueilli dans son service, par sa hiérarchie, ses collègues, ... Par ailleurs, les emplois non permanents qui bien souvent occupent leur poste pour la première fois bénéficient d'une formation interne à la prise de poste.

Dans un souci d'amélioration de l'accueil des agents, la directive des Ressources Humaines mettra à disposition des agents dès 2017, un livret de l'accueil donnant aux nouveaux recrutés les principaux repères de fonctionnement et les procédures de la collectivité.

## **II.5 Dialogue et accompagnement sociaux**

Les instances représentatives du personnel que sont le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sont réunis au minimum deux fois par an afin d'échanger sur l'organisation générale des services et sur la prévention, l'hygiène et la sécurité.

En cas de besoin, la direction rencontre, à la demande, les instances syndicales.